


## Année scolaire 26-27 / Lundi 9 novembre 2026

# Soirée des parents d'élèves de 1re Collège (M1)

En complément des informations transmises le jour de la rentrée scolaire.

| | |
|---|---|
| **18h00 – 18h30** | Accueil par la Direction |
| **18h30 – 21h30** | Entretiens avec le personnel enseignant<br>**5 minutes maximum**<br>*Réseau MPSO et Direction: dans le hall de l'école.* |

# Le CECG Madame de Staël

École de Culture Générale / ECG – **C** ➔ 681 élèves

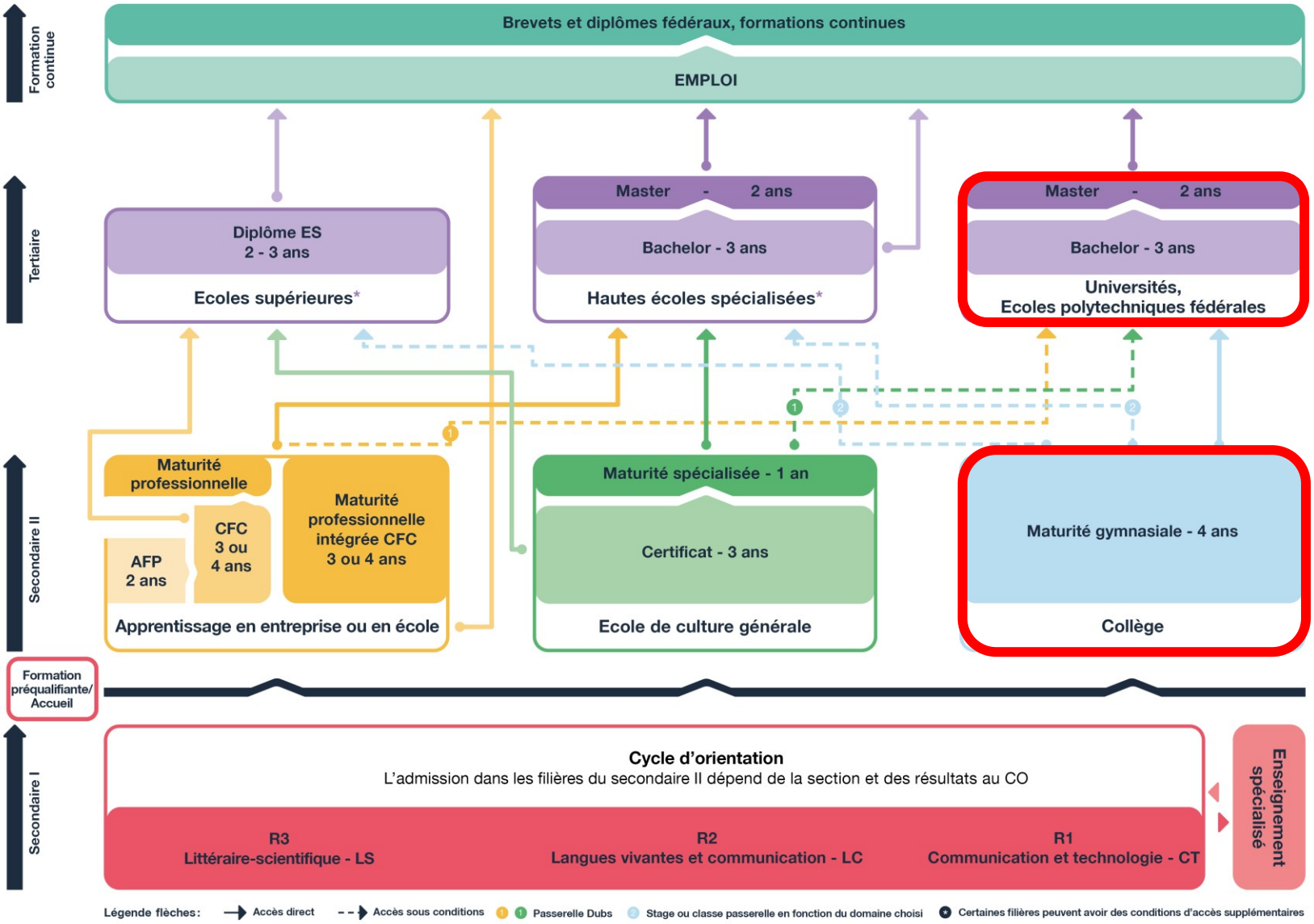
| PRQ | C1 | C2 | C3 | MS |
|---|---|---|---|---|
| 14 élèves | 190 élèves | 190 élèves | 176 élèves | 111 élèves |

Collège de Genève / CdG – **M** ➔ 946 élèves

| M1 | M2 | M3 | M4 |
|---|---|---|---|
| 248 élèves | 273 élèves | 254 élèves | 171 élèves |

1627 élèves + environ 200 membres du personnel (PE et PAT)

# La formation à Genève



# Coordonnées RG et Doyen M1

| | | |
|---|---|---|
| M101 | M. Matthieu GEX | mathieu.gex@edu.ge.ch |
| M102 | Mme Yvonne AUDREN DE KERDREL | yvonne.audren-dekerdrel@edu.ge.ch |
| M103 | Mme Monica DE PASQUALE JACOBSSON | rosa-monica.depasquale-jacobsson@edu.ge.ch |
| M104 | M. Niels VEILLARD | niels.veillard@edu.ge.ch |
| M105 | Mme Fanny LAUK | fanny.lauk@edu.ge.ch |
| M106 | M. Olivier DÖBELI | olivier.doebeli@edu.ge.ch |
| M107 | M. Julien LAEDERACH | julien.laederach@edu.ge.ch |
| M108 | Mme Alba BARANDALLA | alba.barandalla@edu.ge.ch |
| M109 | Mme Sara ROBBE-WEIDMANN | sara.robbe-weidmann@edu.ge.ch |
| M110 | M. Robinson CARTEZ | robinson-francisco.cartez@edu.ge.ch |
| M111sae | Mme Isabelle BROCH | isabelle.broch@edu.ge.ch |
| M112sae | Mme Caroline SCHWITTER | isabel-caroline.schwitter@edu.ge.ch |
| Doyen | M. Santiago ROYUELA • 022.388.48.54 • santiago.royuela@edu.ge.ch • PAV 19 | |

# Coordonnées des familles

Le CECG Madame de Staël communique exclusivement par courriel. Nous vous remercions de **veiller à ce que vos coordonnées soient correctes afin de recevoir les communications de l'établissement.**

Nous vous invitons à vous vous adresser au / à la RG de votre enfant.

# Suivi de l'élève

- 8 relevés Mémo sont transmis aux élèves aux dates suivantes:

| Relevés | Périodes |
|---|---|
| 1 | 17 août – 18 septembre |
| 2 | 21 septembre – 16 octobre |
| 3 | 26 octobre – 20 novembre |
| 4 | 23 novembre – 23 décembre |
| 5 | 11 janvier – 12 février |
| 6 | 22 février – 25 mars |
| 7 | 12 avril – 5 mai |
| 8 | 10 mai – 11 juin |

Ces points de situation réguliers permettent d'accompagner les élèves mais également d'appliquer des sanctions (lettres d'avertissement, retenues, exclusions).

Ces relevés ne sont pas à retourner signés. Les familles sont informées par courriel de la transmission du document, il leur appartient d'en prendre connaissance et de s'adresser au / à la RG pour toute question.

# Réseau MPSO

## SANTÉ

**Sophie PATRY**
Infirmière
024A



## PSYCHO-SOCIAL

**Nathalie WAELTI-BAUME**
Psychologue
027



**Joëlle MAILLARD ROLLOT**
Assistante sociale
PR01



**Gaëtan FOGLIA**
Éducateur
028



**Deborah ZANONE**
Assistante sociale
PR01



## ÉQUIPE MPSO CECG MADAME DE STAËL

## ORIENTATION-INSERTION

**Véronique PIZZIRUSSO**
Psychologue conseillère en orientation
PR02





**Sébastien FELICIANGELI**
Conseiller en formation
PR08

- Les coordonnées du Réseau MPSO se trouvent sur la page Bien-être / Réseau du site Internet de l'école.
- Les informations relatives à l'obtention d'une bourse d'études sont disponibles sur le site: Obtenir une bourse, un prêt d'études ou d'apprentissage | ge.ch

# Réseau MPSO

## ASSISTANTES SOCIALES

**Joëlle Maillard Rollot** et **Déborah Zanone** offrent aux élèves et aux familles un lieu d'accueil, un espace de parole où l'on peut partager en toute confiance et confidentialité les difficultés et les préoccupations autour de soucis personnels, familiaux ou scolaires. Elles aident à la recherche d'informations sociales, juridiques ou administratives et abordent également les problématiques financières liées à la scolarité.

Bureau PR01
Tél +41 22 388 49 36
joelle.maillard-rollot@etat.ge.ch

Tél +41 22 388 84 02
deborah.zanone@etat.ge.ch

## INFIRMIERE DE SANTE COMMUNAUTAIRE

**Sophie Patry** accompagne les élèves et leur famille pour toute question relative à la santé globale, à la prévention et au bien-être.
Elle évalue les besoins, soutient et oriente vers les services spécialisés si nécessaire.
Elle propose aux élèves des entretiens de santé confidentiels et les accueille pour des soins, de l'information, un échange ou des préoccupations de santé physique et/ou psychique.
Elle collabore avec le médecin répondant du SSEJ et/ou le réseau interne et externe si nécessaire.
En l'absence de l'infirmière, les premiers soins sont prodigués par le secrétariat de l'école.

Bureau 024A
Tél +41 22 388 49 08
sophie.patry@etat.ge.ch

## PSYCHOLOGUE CONSEILLERE D'ORIENTATION

**Véronique Pizzirusso,** déléguée par l'OFPC (Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue), accompagne les élèves et leur famille dans la construction d'un projet scolaire et/ou professionnel lors d'entretiens individuels, confidentiels et gratuits. Informations, réflexion personnelle et soutien psychologique peuvent être proposés dans le cadre de la consultation.

Bureau PR02
Tél +41 22 388 49 55
veronique.pizzirusso@etat.ge.ch

## CONSEILLER EN FORMATION

**Sébastien Feliciangeli,** accompagne les élèves dans la concrétisation de leur projet professionnel notamment dans le cadre de la recherche d'une place d'apprentissage duale.
Il conseille et transmet les informations utiles permettant aux élèves de développer du lien avec les entreprises et le monde professionnel.
En plus, il propose un appui sur la constitution des dossiers de candidature, les démarches de postulations, les simulations d'entretiens d'embauche, la recherche de stage.

Bureau PR08
Tél +41 22 388 49 22
sebastien.feliciangeli@etat.ge.ch

## EDUCATEUR

**Gaëtan Foglia,** éducateur de l'Office Médico-Pédagogique, intervient auprès des élèves de manière collective ou individuelle. Il accompagne les jeunes et/ou leur famille à l'extérieur si nécessaire. Il guide ses interlocuteurs pour identifier les problématiques et rechercher des solutions dans le but d'une meilleure intégration et bien-être à l'école. Il vise également à favoriser une posture d'apprentissage la plus adéquate possible pour une réussite de la scolarité.

Bureau 028
Tél +41 22 388 48 84
gaetan.foglia@edu.ge.ch

## PSYCHOLOGUE-PSYCHOTHERAPEUTE

**Nathalie Waelti-Baume,** psychologue-psychothérapeute de l'Office Médico-Pédagogique accompagne les jeunes et leur famille pour des questions concernant leur développement psychologique et affectif. Elle évalue la situation, propose un suivi ou oriente pour une prise en charge à l'extérieur. Les consultations sont strictement confidentielles. Les élèves peuvent être reçus individuellement ou en petit groupe.

Bureau 027
Tél +41 22 388 48 85
nathalie.waelti-baume@etat.ge.ch

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)
Enseignement Secondaire II (ESII)
**CECG Madame de Staël**

# Structure de la formation gymnasiale

- **11 disciplines fondamentales (DF):**
  - Français
  - 2e langue nationale
  - 3e langue nationale ou anglais ou latin
  - Mathématiques (2 niveaux à choix)
  - Biologie
  - Chimie
  - Physique
  - Histoire
  - Géographie
  - Philosophie
  - Arts: arts visuels ou musique

# Structure de la formation gymnasiale

- **Une option spécifique (OS):**

  *Permet d'approfondir un domaine d'étude*

  - 4e langue (latin / grec / espagnol / anglais / 3e langue nationale)
  - Physique ou application des mathématiques
  - Biologie et chimie
  - Économie et droit
  - Arts visuels
  - Musique

SAE Classes spécifiques:
Uniquement ED et BC

- **Une option complémentaire (OC):**

  *Dès la 3e année: pour renforcer l'OS ou diversifier son parcours*

  - Application des mathématiques
  - Physique
  - Chimie
  - Biologie
  - Géographie
  - Histoire
  - Économie et droit
  - Philosophie
  - Arts visuels
  - Musique
  - Sport
  - Informatique

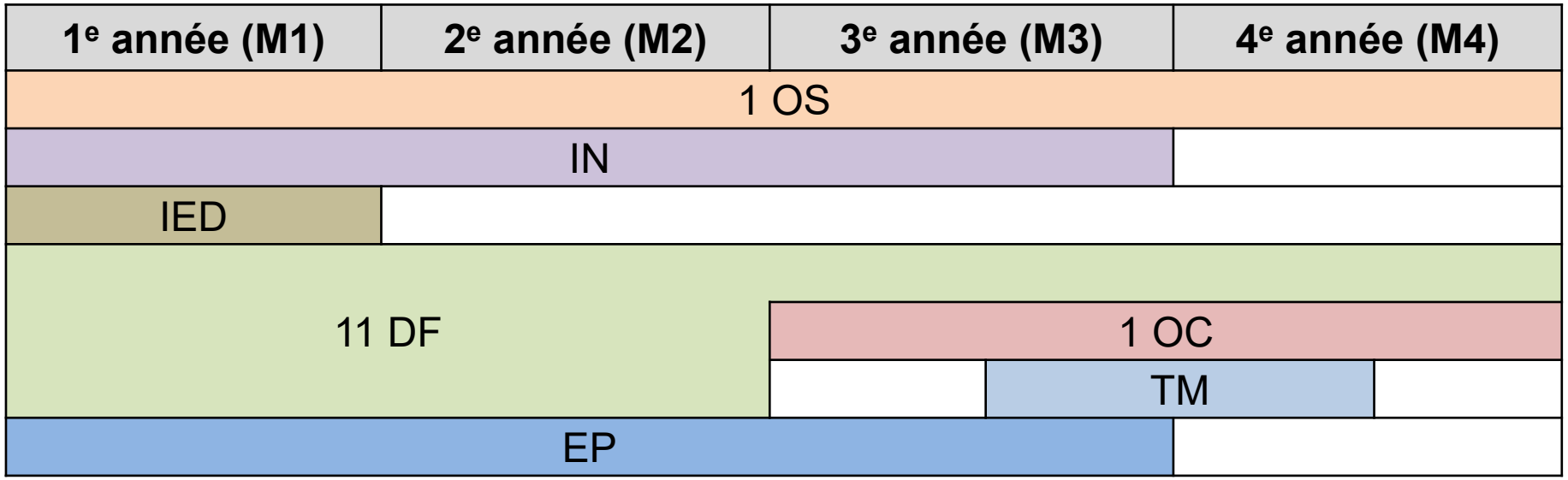
SAE Classes spécifiques:
Choix restreint

# Structure de la formation gymnasiale

- **Une discipline particulière:**
  - Éducation physique (EP)
- **Deux disciplines obligatoires:**
  - Informatique (IN)
  - Introduction à l'économie et au droit (IED)
- **Un travail de maturité (TM):**
  - *Recherche qui s'effectue sur la 3e et la 4e année*

SAE Classes spécifiques: pas d'EP

*Comptent pour la promotion d'un degré à l'autre mais ne sont pas reprises pour le certificat de maturité.*



# M1: Repères

➔ Premier semestre (S1):

- Épreuves intermédiaires (EI): périodes d'évaluations annoncées;
- Notes Intermédiaires Provisoires (NIP);
- Session d'épreuves regroupées **du 16 au 23 décembre 2026**, pondération importante dans la moyenne;
- Conseils de Classes (CC) fin du S1 (janvier).

➔ Deuxième semestre (S2):

- Épreuves intermédiaires (EI): périodes d'évaluations annoncées;
- Session d'épreuves regroupées (ER) en juin, pondération importante dans la moyenne;
- Conseils de promotion.

Les évaluations intermédiaires (EI) sont planifiées sur l'ensemble de l'année scolaire, pour permettre aux élèves de s'organiser.
Le calendrier est disponible sur le site internet du CECG Madame de Staël.

# M1: Enjeux

- Développer des méthodes de travail efficaces
- S'habituer à un rythme de travail soutenu
- Respecter le règlement de la filière et de l'école
- Affiner son parcours au Collège de Genève
- S'appuyer sur les ressources à disposition
- Se poser les questions essentielles pour la suite de son parcours de formation

# Absentéisme [Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST)]

**Art. 42 Absences**

[1] **La participation aux cours est obligatoire.** Les directions d'établissements et les maîtres, par délégation, assurent le contrôle de la fréquentation scolaire.

[2] Toute absence doit être immédiatement annoncée à l'établissement et faire l'objet, **dès le retour à l'école,** d'une demande d'excuse écrite par le parent de l'élève mineur, par l'élève majeur ou par l'employeur dans la voie duale.

[3] Il appartient au responsable de groupe ou au maître de classe **d'apprécier le motif invoqué** pour excuser l'absence.

[4] Pour toute absence prévisible, **l'autorisation doit être demandée suffisamment à l'avance à la direction de l'école (15 jours),** qui décide si le congé est accordé conformément à la directive « congés spéciaux » publiée par le département.

[5] Sont notamment considérés comme des motifs valables :
a) la maladie ou l'accident de l'élève;
b) une obligation familiale (décès, mariage, maladie ou accident d'un membre de la famille);
c) une convocation officielle;
d) un stage professionnel.

Congés SAE:
Se référer aux informations communiquées lors de la séance de rentrée.

[6] En principe, **un certificat médical est exigé :**
a) lorsqu'une absence pour raison de **maladie dure plus de 3 jours en formation généraliste** et plein temps et 1 semaine en formation duale;
b) lors d'une **absence à un examen;**
c) à partir de la **troisième absence à une évaluation annoncée.**

[7] L'élève est tenu de faire tout ce qui est en son pouvoir pour récupérer le retard scolaire lié à une absence.

# Absentéisme Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST)

**Art. 43 Absences non excusées**

[1] Toute absence pour laquelle aucune demande **d'excuse n'a été remise dans le délai prescrit** par la direction de l'établissement ou dont le **motif n'a pas été reconnu valable** est considérée comme une absence non excusée.

[2] Sont également considérées comme non excusées les absences d'un élève coïncidant avec la période pour laquelle une **demande de congé a été refusée** par la direction de l'établissement.

[3] Lorsque les circonstances permettent raisonnablement de conclure que le **certificat médical** a été **délivré à tort**, la direction de l'établissement peut décider de considérer **l'absence comme non excusée.**

[4] L'absence non excusée à un examen ou à une évaluation annoncée entraîne la **note de 1.**

[5] L'absence non excusée à un examen final peut entraîner **l'échec au titre.**

[6] Les absences visées au présent article peuvent en outre conduire à une **intervention pédagogique** ou au prononcé d'une **sanction disciplinaire.**

# Promotion M1 ➔ M2

Règlement relatif à la formation gymnasiale au collège de Genève (RGymCG)

**Art. 23A Options spécifiques composites – 1re année**

La note annuelle pour les options spécifiques composites en 1re année se calcule de la manière suivante :

| ***Physique et application des mathématiques*** | |
|---|---|
| Physique | 100% |
| Application des mathématiques | --- |
| ***Biologie et chimie*** | |
| Biologie | 50% |
| Chimie | 50% |
| ***Économie et droit*** | |
| Économie | 50% |
| Droit | 50% |
| ***Arts visuels*** | |
| Arts plastiques | 2/3 |
| Histoire de l'art | 1/3 |

# Promotion M1 ➔ M2 Règlement relatif à la formation gymnasiale au collège de Genève (RGymCG)

**Art. 27 Conditions de promotion de la 1re à la 2e année**

[1] Est promu l'élève qui **obtient la note annuelle de 4,0 au moins pour chacune des disciplines d'enseignement suivies.**

[2] Est promu par tolérance l'élève dont les résultats satisfont aux conditions suivantes :

a) la **moyenne générale est égale ou supérieure à 4,0;**
b) la **somme des écarts à 4,0** des notes insuffisantes (au **maximum 3 notes**) **ne dépasse pas 1,0.**

**Art. 29 Obtention du certificat annuel**

Un certificat est décerné à l'élève de 1re, 2e ou 3e année, promu sans tolérance ni dérogation, qui obtient une moyenne générale annuelle égale ou supérieure à 5,0.

# Dérogation / Redoublement

Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST)

**Art. 29 Principes**

[1] Sous réserve des principes énoncés ci-après, les conditions de promotion sont déterminées par les règlements ad hoc propres à chaque filière.

[2] L'orientation des élèves constitue une part importante de la mission de l'école; dans cette optique, lors de l'analyse de l'octroi d'une promotion par dérogation ou d'un redoublement ou lors d'une réorientation, il doit être tenu compte des **aptitudes de l'élève à mener à bien son projet de formation.**

[3] Sont également prises en considération les **circonstances ayant entraîné l'échec**, les **progrès** accomplis, la **fréquentation régulière des cours** et le **comportement** de l'élève.

# Dérogation [Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST)]

**Art. 30 Promotion par dérogation**

[1] La direction d'un établissement, sur proposition de la conférence des maîtres de la classe ou du groupe ou, dans des cas exceptionnels, de sa propre initiative, peut **accorder la promotion à des élèves qui ne remplissent pas complètement les conditions de promotion et qui semblent présenter les aptitudes nécessaires pour suivre l'enseignement de l'année suivante avec succès.**

***Voies de formation générale***

[2] Un élève **ne peut pas bénéficier de cette mesure plus d'une fois par filière.**
[3] Un élève **ne peut bénéficier d'une dérogation à l'issue d'une année répétée.**

# Redoublement [Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST)]

**Art. 31 Redoublement d'une année**

[1] L'octroi d'un redoublement **n'est pas un droit.**

[2] **La direction d'un établissement**, sur proposition de la conférence des maîtres de la classe ou du groupe ou, dans des cas exceptionnels, de sa propre initiative, peut autoriser un élève non promu à redoubler l'année.

[3] Dans les voies de formation générale, cette mesure ne peut être accordée **qu'une seule fois par filière.**

[4] Un élève ayant bénéficié d'un redoublement **ne peut prétendre ni à un triplement** de l'année **ni à un redoublement de l'année immédiatement supérieure.**

[5] (...)

[6] (...)

[7] **La direction générale de l'enseignement secondaire II** peut accorder un redoublement supplémentaire pour de justes motifs, tels que des **problèmes de santé ou un accident.**

# APEdeS: objectifs de l'association

L'APEdeS c'est :

- Un lieu d'écoute et d'échange des parents
- Un «support» logistique
- L'attribution d'un prix de bienveillance
- Un lien avec la direction et le corps enseignant
- Un liens avec les autres associations œuvrant pour l'instruction genevoise

**contact@apedes.ch**

**Plus d'information sur https://apedes.ch**

# APEdeS: prix de la bienveillance

- L'APEdeS décerne, depuis 2021, à la fin de chaque année scolaire le prix de la bienveillance qui reconnait un comportement altruiste et désintéressé d'un élève ou d'un groupe d'élèves du CECG

- Plus d'information sur https://apedes.ch




**Prix de bienveillance**

# APEdeS: Engagement

**Être membre de l'APEdeS cela veut dire :**

1. S'inscrire sur le site en payant une cotisation annuelle de **CHF 20.-** (par famille);
2. Contribuer à la légitimité de l'action de l'APE;
3. Avoir accès aux informations/événements de l'APE.

**Être membre du Comité de l'APEdeS cela veut dire :**

1. Contribuer activement à la vie du CECG;
2. et consacrer un peu de son temps (3 séances par an).






# Merci de votre attention.